

Fédération Nationale des Ports et Docks



ET DE L'INDUSTRIE DES PORTS (PORTS ET MANUTENTION), DU
TRANSPORT FLUVIAL, DU NETTOYAGE ET DE LA MANUTENTION
FERROVIAIRE, DES ENTREPRISES DE PROPRETÉ ET SERVICES
ASSOCIÉS, DU MAREYAGE ET SALAISON, DE LA DISTRIBUTION
ET NÉGOCE DE COMBUSTIBLES ET DES PORTS DE PLAISANCE.

Monsieur Louis JONQUIERE
Président
UNIM
76 avenue Marceau
75008 PARIS

Madame Sandrine GOURLET
Présidente

UPF
8 place du Général Catroux
75017 PARIS

Montreuil, le 16 avril 2026

N/Réf. : 26/230

Objet : **Préavis de grève pour le 30 avril 2026**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Depuis de nombreux mois, la Fédération Nationale des Ports et Docks CGT vous alerte sur plusieurs sujets qui nous préoccupent :

- **Port-La-Nouvelle (voir courrier)**

Cette situation dure depuis 4 ans et confirme malheureusement l'analyse qui était la nôtre de concurrence déloyale et de transfert d'activités entre ports français, à l'inverse de la complémentarité.

Cette situation a trop duré, nous exigeons une rencontre au plus vite pour clarifier le rôle de ce nouveau port.

- **Rouen : conflit depuis novembre**

Le syndicat CGT des Ouvriers Dockers de Rouen a écrit en novembre dernier aux représentants patronaux locaux pour leur manifester leurs craintes sur l'emploi après plusieurs plans sociaux.

Il aura fallu de trop nombreuses semaines d'attente pour que des rencontres s'organisent.

Adresser le courrier à :

Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. Case 424 - 93514 Montreuil Cedex

Téléphone 01 55 82 89 30 - Mail : contact@portsetdocks.org

SIRET : 784 449 787 00026 - IBAN : FR76 4255 9100 0008 0028 5414 955

Malheureusement aucune réponse concrète n'a été apportée au syndicat, aussi bien au niveau de l'emploi que des investissements et du développement de l'activité.

Le combat se poursuit localement et la Fédération apporte et apportera son soutien à nos Camarades sous différentes formes pour les prochaines semaines.

Il y a urgence à apporter des réponses concrètes au syndicat.

- **Cour des Comptes/Mise sous tutelle des GPM**

Depuis de trop nombreuses années, la Cour des Comptes multiplie les contrôles des GPM pour tenter de dénicher des anomalies au niveau des CSE.

Cet acharnement n'a qu'un seul objectif, déstabiliser la représentativité de la CGT dans les ports et la remise en cause de nos acquis sociaux et emplois.

La Cour des Comptes s'attaque et vise individuellement nos délégués et représentants sans réel fondement et œuvre pour faire pression auprès des directeurs pour accompagner sa démarche.

C'est tout simplement scandaleux, à l'identique de la mise sous tutelle des GPM par Bercy suite au courrier adressé en décembre dernier.

La Fédération dénonce avec force cette situation que nous n'acceptons pas et que nous combattons si elle devait perdurer : que le message soit adressé à qui de droit.

- **France Travail**

Depuis 2 ans ½, la Fédération s'efforce de maintenir l'annexe à l'Assurance Chômage spécifique aux droits des Ouvriers Dockers Occasionnels.

La Fédération n'a jamais souhaité l'uniformisation et la centralisation imposées par l'État, il est donc nécessaire de nous maintenir l'ensemble de nos droits et de maintenir la qualité de service que nous avions auparavant.

Après 6 mois d'attente d'une réunion, la représentante de France Travail s'est montrée irrespectueuse, hautaine et inqualifiable dans l'attitude.

Une nouvelle réunion constructive doit se tenir au plus vite pour nous garantir nos droits.

Par rapport à l'ensemble de ces points qui ont trop duré, la Fédération Nationale des Ports et Docks CGT appelle les Ouvriers Dockers et Travailleurs Portuaires de l'ensemble de ports français à un :

⇒ **arrêt de travail de 4 heures le 30 avril 2026 de 10 heures à 14 heures**

La Fédération alerte sur la nécessité d'engager rapidement les rencontres appropriée sur les différents sujets pour nous apporter des réponses concrètes.

Auquel cas, les instances fédérales décideront rapidement de l'amplification du combat.

Nous précisons également que nous attendons toujours des réponses sur :

- la note de cadrage concernant la loi narcotrafic ;
- l'article 17 de la loi Transports ;
- l'activité containers sur la façade Atlantique (*malheureusement les différentes informations des derniers jours sont très inquiétantes.*)

Dans l'attente de vous lire ou de se rencontrer pour obtenir des réponses concrètes,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur les Présidents, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Secrétaire Général
T. HAUTBOIS**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the printed name of the Secretary General.

Copie : DGITM